



Conservatoire  
du littoral

## Un nouveau site internet pour le Conservatoire du littoral [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

**Le Conservatoire du littoral a mis en ligne son nouveau site internet [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr), dédié à la sensibilisation du public aux enjeux de la préservation du littoral.**

De nouvelles fonctionnalités permettront dorénavant aux internautes de :

- localiser chaque site, d'accéder à sa carte d'identité, de télécharger des itinéraires de balade,
- suivre au jour le jour les dernières acquisitions du Conservatoire,
- soutenir l'action du Conservatoire à travers un dispositif de don en ligne qui sera prochainement mis en place.

Les internautes français et étrangers pourront ainsi découvrir ou redécouvrir le patrimoine exceptionnel préservé par le Conservatoire et ses partenaires : 152 620 hectares sont en effet aujourd'hui protégés, comme la Pointe du Raz, le Cap corse, la Camargue, la dune du Pilat..., des opérations d'acquisition et de gestion exemplaires menées avec les collectivités locales que Philippe MARTIN, ministre de l'écologie, a salué lors de la journée « Vers 40 ans de partenariat pour le littoral » qui a rassemblé le 25 septembre à Paris les gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral.

*Le Conservatoire du littoral est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère du développement durable qui, depuis 1975, a pour mission de mener, en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et des rivages lacustres.*